

Attestation de sensibilisation au numérique pour tous les élèves de 6^e

Une étude de la CNIL (« Droits numériques des mineurs », 2021) indique que 82% des enfants de 10 à 14 ans indiquent aller régulièrement sur Internet sans leurs parents.



Il est donc essentiel d'accompagner les enfants dans leurs pratiques sur Internet, afin de leur permettre de s'insérer dans la société numérique, tout en apprenant à se protéger des dérives sur les réseaux.



Pour cela, un dispositif a été conçu pour sensibiliser les élèves de 6^e et leur délivrer une attestation de sensibilisation au numérique.

Les grandes étapes de l'année

1

Au premier trimestre

Les élèves découvrent la plateforme et réalisent le premier parcours « Protection et sécurité »

2

Au deuxième trimestre

Les élèves réalisent un second parcours qui permet une initiation aux compétences numériques.

3

Dans la seconde partie de l'année

Une attestation de sensibilisation est remise aux élèves par le chef d'établissement.

Deux parcours sur Pix :

Protection et sécurité :

Ce parcours propose une initiation à la protection des données personnelles. Il sensibilise également au cyberharcèlement, afin d'aider les élèves à acquérir des réflexes en cas de difficulté.

Initiation aux compétences numériques :

Ce second parcours permet d'acquérir les premières compétences en recherche d'information, bureautique et communication.



Des ressources pour vous aider à accompagner votre enfant :